



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2022-05

---

Adoption du règlement numéro 2022-05 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles

---

Avis public est par la présente donné que le règlement numéro 2022-05 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 avril 2022.

La Municipalité du canton de Saint-Camille a adopté ce règlement pour adapter la collecte des plastiques agricoles par conteneur.

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, au bureau municipal de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

Ce règlement entre en vigueur dès la publication de son adoption.

**DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 8<sup>E</sup> JOUR D'AVRIL 2022.**

---

Julie Vaillancourt  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, 8<sup>e</sup> jour d'avril 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour d'avril 2022.

---

Julie Vaillancourt  
Directrice générale et secrétaire-trésorière